

Zone de Secours DINAPHI

Rue Joseph Wauters, 47-79

5580 JEMELLE

Tél : 084/21.99.96

Email : grh@zsdinaphi.be

**Appel à candidatures au poste d'ambulancier non-pompier
volontaire pour la constitution d'une réserve de recrutement**

Au sein du personnel opérationnel de la zone de secours « *DINAPHI* », le Secouriste - ambulancier effectue les tâches d'exécution opérationnelles dans le cadre des missions de base afin de garantir le bon fonctionnement opérationnel de la zone.

Descriptif de fonction :**Secouriste - Ambulancier**

Le secouriste-ambulancier est un maillon important de la chaîne de l'aide médicale urgente. Il travaille dans une équipe restreinte. Dans le cadre de son travail, il est à même de réagir de manière dynamique et indépendante. Il fait preuve d'empathie et accorde une attention particulière à l'hygiène et à la prévention médicale.

A titre préparatoire, le secouriste-ambulancier est chargé de l'entretien des ambulances. Il veille quotidiennement à ce que l'inventaire soit en ordre, et le complète le cas échéant. Il est également en contact étroit avec le responsable du matériel afin de disposer à tout moment d'un stock de matériel suffisant.

Le secouriste-ambulancier est mobilisé dans le cadre des urgences médicales et de l'assistance aux services d'incendie lors d'interventions lourdes. Il joue ainsi un rôle crucial dans le fonctionnement opérationnel des services d'incendie et de l'aide médicale urgente dans la zone.

Le secouriste-ambulancier transporte non seulement la victime, mais il la traite également selon ses connaissances et compétences, et il transfère des informations très importantes du lieu du sinistre vers l'hôpital. Etant donné qu'il est souvent en contact avec le citoyen en détresse, mais également avec des médecins et infirmiers d'autres institutions, il est également la carte de visite de la zone et fait preuve de compréhension et de tact en toutes circonstances.

Le secouriste-ambulancier veille à se recycler en permanence et il se tient informé des nouvelles méthodes de travail et directives.

Le secouriste-ambulancier s'informe en continu du nouveau matériel utilisé dans les ambulances.

Pour plus de détails sur ces descriptions de fonction, merci de bien vouloir vous référer à l'Arrêté Ministériel du 08 octobre 2016 :

<https://www.civieleveiligheid.be/fr/regulation/arrete-ministeriel-du-8-octobre-2016-fixant-les-descriptions-de-fonction-du-personnel-ope>

Conditions à remplir :

Il y a lieu pour les candidats de remplir les conditions préalables suivantes :

- être Belge ou citoyen d'un autre Etat faisant partie de l'espace Economique Européen ou de la Suisse ;
- être âgé de 18 ans au minimum ;
- avoir une conduite conforme aux exigences de la fonction visée. Le candidat fournit un extrait de casier judiciaire délivré dans un délai de 3 mois précédant la date limite de dépôt des candidatures ;
- jouir des droits civils et politiques ;
- satisfaire aux lois sur la milice ;
- être titulaire du permis de conduire B

De plus, il sera demandé au candidat d'avoir ou d'obtenir un permis C au plus tard à la fin de son stage de recrutement.

Epreuves de recrutement :

Le recrutement est subordonné à la réussite d'un concours et d'un examen médical éliminatoire, tel que défini à l'article I.4 - 26 du Code du bien-être au travail.

Le concours consiste en une entrevue avec un jury d'examen, lequel évaluera les candidats sur :

- Leur motivation,
- Leur activation,
- Leur disponibilité,
- Leur conformité au descriptif de la fonction.

Il convient d'obtenir au moins 50 % des points à l'épreuve, pour être considéré comme lauréat. Les candidats retenus seront versés dans une réserve de recrutement (valable 2 ans) par le conseil, dans l'ordre de classement résultant de l'épreuve précitée.

Modalités pratiques :

a) Candidatures

L'acte de candidature doit être accompagné obligatoirement des documents suivants :

- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae
- un extrait de casier judiciaire : 595 – modèle général, délivrés dans un délai de trois mois précédant la date limite de dépôt des candidatures.

Sous peine de nullité, le dossier de candidature **complet** doit être adressé, **par courrier recommandé** à l'adresse suivante : Zone de secours DINAPHI, Collège zonal, Rue du Marché couvert 20, 5590 CINEY, au plus tard **pour le 18/09/2019** à minuit, le cachet de la poste faisant foi, ou déposé à la même adresse et dans le même délai, contre récépissé, auprès de la Directrice administrative ou sa déléguée.